

S.I.Vo.M. DE SERMAISES

COMPTE RENDU DE LA

SÉANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 12 JUIN 2018

Nombre de membres en exercice : 10 – Présents : 8 - Votants : 10

Le douze juin deux mille dix-huit à dix-huit heures trente, le conseil syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Sermaises sous la présidence de M. BOHN Gérard.

Date de convocation : 24 avril 2018

Présents : M. BOHN Gérard, délégué de SERMAISES, Président – M. JEANNE Georges, délégué de MORVILLE-EN-BEAUCE, vice-président - Mme DEGUIN Françoise, déléguée de CÉSARVILLE-DOSSAINVILLE – M. VINCENT Christian, délégué de ROUVRES-SAINT-JEAN - M. BRÉCHEMIER José, délégué de PANNECIÈRES – Mme PIETREMENT Janine, déléguée de SERMAISES – M. CHENU Matthieu, délégué d'AUDEVILLE - M. BRUNEAU James, délégué suppléant de SERMAISES

Absent : M. FAURE Christophe-Jacky, délégué de THIGNONVILLE qui a donné procuration à M. VINCENT Christian – M. PIGEON Bernard, délégué d'INTVILLE-LA-GUÉTARD qui a donné procuration à Mme DEGUIN Françoise.

Secrétaire de séance : M. CHENU Matthieu

I – OBSERVATIONS SUR LE COMPTE-RENDU DU 9 MAI 2018

Le compte-rendu adressé à tous les membres est adopté à l'unanimité

II – COMPÉTENCE EAU ET ASSAINISSEMENT - APPROBATION DE LA GESTION DES ÉTUDES PAR LA C.C.D.P. AVANT TRANSFERT

M. le Président rappelle aux membres du conseil que lors de la séance du 9 mai il avait été décidé de surseoir à la décision de confier la gestion des études par la C.C.D.P. avant transfert de la compétence eau et assainissement et de demander des précisions sur le volet financier du projet.

Il passe la parole à M. James BRUNEAU qui, en sa qualité de vice-président de la C.C.D.P., se propose d'apporter les informations complémentaires.

M. BRUNEAU rappelle :

- que les communes du S.I.Vo.M. ne sont concernées que par l'étude « eaux pluviales »
- que ce projet a été lancé à la demande de l'agence de l'eau
- qu'il ne peut donner le nom du bureau d'études retenu par la CAO tant que l'AESN n'a pas confirmé son accord définitif au dossier.

D'autre part, il s'engage à confirmer par écrit aux maires, que le montant de la participation des communes sera réajusté à l'issue de l'étude en fonction des prestations réalisées sur le terrain.

Les membres du conseil syndical,

Après avoir entendu les explications de M. BRUNEAU James, notamment sur le volet financier de l'étude

APPROUVE le fait que la Communauté de Communes du Pithiverais assure la maîtrise d'ouvrage des études préalables au transfert des compétences eau et assainissement, à savoir :

- Partie 1 / Étude du Schéma directeur d'assainissement (eaux pluviales et eaux usées)
- Partie 2 / Étude du Schéma d'alimentation en eau potable
- Partie 3 / Étude de gouvernance

Le S.I.V.O.M. ayant lancé et financé les études pour la partie 2 désignée ci-dessus sur l'ensemble de son territoire, approuve la prise en charge par la CCDP du coût TTC des études.

Le S.I.V.O.M. fournira à la CCDP tous les rapports des études de la partie 2.

III – INFORMATIONS DIVERSES

Le Président informe que 3 entreprises ont été consultées pour le marché des travaux de sécurisation de l'alimentation en eau des communes de Sermaises, Rouvres-Saint-Jean et Intville-la-Guépard :

☞ les sociétés MARTEAU – SAUR et SOGEA

et communique le planning de la consultation :

- Remise des offres : le mardi 10 juillet à 12 h 00
- Réunion de la CAO pour l'ouverture des plis : le mardi 10 juillet à 14 h 30
- Réunion de la CAO pour l'analyse des offres : le mardi 31 juillet à 11 h 00
- Conseil syndical pour choix de l'entreprise : 31 juillet à 18 h 30



Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Gérard BOHN".

Gérard BOHN